



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010
DELIBERATION N° 35

OBJET : *Avis sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris*

L'an deux mille dix, le 16 décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-France BLANCHET, M. Jean PARE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Gérard BONHOMET, M. Pierre GALLAND, Mme Yasmina MENANI, M. Pierre MAIZ, Mme Edelgise LAPORTE, M. Daniel LOTAUT, Mme Liliane GOURMAND, M. Gérard LENAIN, Mme Marie-José FILATRIAU, M. Luis Filipe LOUREIRO, M. Pierre DUBOIS, Mme Françoise FAUCHER, Mme Odette TOURDES, Mme Georgette MAYER, Mme Isabelle MEKEDICHE, M Luis ABRANTES, Mme Maria MORGADO, M. Christophe LOUVEL, Mme Bérard GUNOT, M. Bruno YAKAN, M. Fabrice LEBEGUE, Mme Gessy VIGILANT, M. Tahar BOUZIAD, M. Mohamed KOHILI, M. Yvon JACOB, M. Dominique GNASSOUNOU, M. Christophe DIEU, M. Jean JULY, Mme Saudade DOS SANTOS

Etaient représentés :

Madame Tutem SAHINDAL--DENIZ
Monsieur Philippe SOUSSAN
Monsieur Hussein MOKHTARI
Madame Linda LAVOIX
Monsieur Francis PARNY

pouvoir à Madame Yasmina MENANI
pouvoir à Monsieur Yvon JACOB
pouvoir à Monsieur Dominique GNASSOUNOU
pouvoir à Monsieur Christophe DIEU
pouvoir à Monsieur Jean JULY

Etaient absents :

Mme Sylvie PRONIER
Mme Marie ALTINDAGOGLU
M. Mohamed MSEGUED
Mme Iman IBRAHIM
Mme Doha KADRI

Madame Isabelle MEKEDICHE a été désignée comme secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex
Tél. : 01 34 53 32 00 - Télécopie : 01 34 53 32 02
www.canalgarges.com

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le projet de réseau de transport public présenté par la Société du Grand Paris, dans le cadre du débat public organisé du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011 ;

Considérant que la mise en oeuvre du projet de réseau de transport public du Grand Paris avec :

- la création de deux arrêts sur la Ville du Bourget, l'un au Musée de l'Air et de l'Espace avec la création d'une nouvelle gare, l'autre à hauteur de la gare RER actuelle, en lien avec le nécessaire prolongement du tramway T5, de l'arrêt Garges-Sarcelles jusqu'au Bourget ;
- la création d'une gare au Triangle de Gonesse en interconnexion avec le barreau ferroviaire de Gonesse, et la mise en place d'un Contrat de Développement Territorial sur le territoire de Val de France et de Gonesse,


contribueront réellement au désenclavement du territoire de la Ville de Garges ;

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE, ABSTENTION du groupe socialiste et société civile :

- émet un avis favorable au projet de réseau de transport public présenté dans le cadre du Débat Public sur le Grand Paris ;
- demande que les deux arrêts inscrits sur la Ville du Bourget, l'un au Musée de l'Air et de l'Espace, l'autre à hauteur de la gare RER actuelle, soit accompagné de la réalisation effective du prolongement du tramway T5, de l'arrêt Garges-Sarcelles jusqu'au Bourget, afin de rendre efficace le système de transport de rabattement ;
- demande que la gare optionnelle du Triangle de Gonesse soit réalisée, dans le cadre du réseau de transport public précité, en interconnexion avec le barreau ferroviaire de Gonesse.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 16 décembre 2010

Le Maire,


Maurice LEFEVRE

L'acte administratif pris par les autorités communales est exécutoire de plein droit dès lors qu'il a été publié, affiché ou notifié et été transmis au contrôle de légalité (article L. 2131-1 du CGCT).